

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

DELIBERATION N° 2022-54 DU 17 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absent : 1
Représentée : 0	Votants : 4
POUR : 4	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le dix-sept décembre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Marie-Dominique SELETTI

Absent excusé : Didier GABRIEL

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 13/12/2022

Date d'affichage : 13/12/2022

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023

Madame la Mairie propose au Conseil Municipal de prioriser les demandes de subventions relatives à la mise en place de la DECI sur la commune. Elle propose deux demandes de subventions à ce propos, avec comme priorisation :

- **Priorité 1** : le PEI de Bourdas, puisqu'il s'agit d'un projet autonome et indépendant ;
- **Priorité 2** : le PEI de centre bourg. Ce PEI fait partie intégrante du projet de revitalisation de cœur de village. Il peut toutefois être mis en œuvre indépendamment cette année et être éligible à une demande de subvention dès 2023. Cependant, en cas de refus de la subvention, il ne pourra pas être mis en œuvre cette année et devra être reproposé dans le cadre d'une demande globale relative au projet de revitalisation de cœur de village en 2024.

Priorité 1 : Défense incendie, secteur de Bourdas, mise en place d'un PEI 30m3 avec zone de manœuvre et retournement pompier

Mise en œuvre d'une citerne souple de 30m³ au niveau de la parcelle B379 en conventionnement de mise à disposition de la parcelle avec Madame

COT Mélanie afin de couvrir l'ensemble du secteur de Bourdas contre l'incendie.

Au vu de l'étroitesse de la voirie existante et de sa caractéristique d'impasse, une zone de manœuvre et stationnement pompier, en T par rapport à la route, doit être envisagé dans le projet.

Par ailleurs, il apparaît indispensable, à chaque implantation, de prendre en compte l'aspect visuel et l'impact paysager de cette implantation. En effet, la commune ne disposant quasiment nulle part au niveau de ses réseaux d'eaux potable le débit nécessaire à assurer cette DECI, elle aura à planter plus d'une dizaine de PEI « bâche souple » sur son territoire. Il s'avère donc nécessaire de bien prendre en compte cette insertion afin de ne pas dégrader la qualité paysagère de la commune. C'est pourquoi, Madame la Maire propose la mise en place d'une haie arbustive d'essences locales sur le périmètre du projet, afin de garantir insertion paysagère et prise en compte de l'impact visuel.

Madame la Maire présente les devis relatifs à ce projet ainsi que le plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant HT	Description	Montant
Citerne souple 30 m3 et accessoires	1 780€	DETR – 50%	3 303€
Terrassement et mise en place	3 827€	CD09 – 30%	1 982€
Aménagement paysagers	1 000€	Mairie de Castex – 20%	1 322€
TOTAL HT	6 607€	TOTAL HT	6 607€
Montant TVA	1 121€		
TOTAL TTC	7 728€		

Priorité 2 : Défense incendie, centre de bourg, avec mise en place de trois cuves enterrées de 60m3 au total avec zone de manœuvre et stationnement pompier

Au vu de son implantation en cœur de bourg entre la mairie et l'église, ainsi que de son volume important de 60m3, il est proposé au Conseil Municipal une solution de DECI enterrée afin de respecter l'environnement paysager de qualité de la commune. Il s'agit ici d'un effort financier exceptionnel proposé par Madame la Maire qui ne pourra se réaliser sans un soutien fort des partenaires financeurs que sont l'état et le département.

Madame la Maire propose donc la mise en œuvre d'une citerne enterrée de 60 m3 au niveau de la parcelle A669 appartenant à la municipalité et permettant de couvrir l'ensemble du secteur de centre bourg contre l'incendie.

Au vu de la faible largeur de la voirie existante, et au regard du volume des véhicules de secours, une zone de manœuvre et stationnement pompier

le long de la voie doit être envisagé dans le projet.
couplé à de la création de place de stationnement.

Madame la Maire présente les devis relatifs à ce projet. Le Conseil Municipal retient le devis présenté par l'entreprise Cabanac.

Madame la Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant HT	Description	Montant
Citerne enterrée 60m3	19 747€	DETR – 50%	18 093€
Terrassement et mise en place	10 895€	CD09 – 30%	10 856€
Aire de manœuvre et stationnement	5 545€	Mairie de Castex – 20%	7 238€
TOTAL HT	36 187€	TOTAL HT	36 187€
Montant TVA	7 237€		
TOTAL TTC	43 424€		

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour déposer deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2023 selon les priorisation et plan de financement présentés.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Madame la Maire à déposer deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour :

- **Priorité 1** : Défense incendie, secteur de Bourdas, mise en place d'un PEI 30m3 avec zone de manœuvre et retournement pompier selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Description	Montant HT	Description	Montant
Citerne souple 30m3 et accessoires	1 780€	DETR – 50%	3 303€
Terrassement et mise en place	3 827€	CD09 – 30%	1 982€
Aménagement paysagers	1 000€	Mairie de Castex – 20%	1 322€
TOTAL HT	6 607€	TOTAL HT	6 607€
Montant TVA	1 121€		
TOTAL TTC	7 728€		

- **Priorité 2** : Défense incendie, centre de bourg, avec mise en place de trois cuves enterrées de 60m3 au total avec zone de manœuvre et stationnement pompier, selon le plan de financement suivant :

Dépenses			
Description	Montant HT	Description	Montant
Citerne enterrée 60m3	19 747€	DETR – 50%	18 093€
Terrassement et mise en place	10 895€	CD09 – 30%	10 856€
Aire de manœuvre et stationnement	5 545€	Mairie de Castex – 20%	7 238€
TOTAL HT	36 187€	TOTAL HT	36 187€
Montant TVA	7 237€		
TOTAL TTC	43 424€		

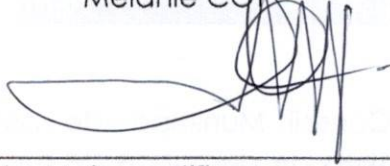
- D'autoriser Madame la Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 17 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Mélania COMTE

Madame La Maire,
Anne COURTIAL




Le Maire certifie sous sa responsabilité 22 DEC. 2022
 Le caractère exécutoire de cet acte le 22 DEC. 2022
 Après dépôt en sous-préfecture le 22 DEC. 2022
 Après publication ou notification le 22 DEC. 2022